



RÈGLEMENT et PROGRAMME

Du 1^{er} DUATHLON DE MANOSQUE

Dimanche 18 octobre 2026

Le Duathlon de Manosque, organisation du Triathlon Manosque, se déroule au parc des sports de la Rochette, rue de l'Argile sur la commune de Manosque (04).

Les épreuves organisées sont inscrites au calendrier officiel et sont soumises au règlement de la FFTRI <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Epreuves organisées :

- **Duathlon format S**, course individuelle ouverte à partir de la catégorie Cadet ou en relais (2 personnes) de type B à partir de la catégorie Cadet.

Distance : 5 km course à pied, 24 km cyclisme (420m D+), 2,5 km course à pied

Nombre de participants individuels limité à 200 et 30 relais

- **Course Jeunes** (+/- 10%), parcours avec dénivelé :

Jeunes 1 : 500 m course à pied, 1600m VTT, 250 m course à pied (2020 à 2017, MPO, PO)

Jeunes 2 : 1000 m course à pied, 3800m VTT, 500 m course à pied (2016 à 2013, PU, B)

Jeunes XXS : 1500m course à pied, 5900m VTT, 750 m course à pied (2014 à 2011, Be, M)

Nombre de participants par course Jeunes limité à 30

Il est de la responsabilité du duathlète de prendre connaissance du règlement complet de la course et du programme.

En s'inscrivant et prenant part aux épreuves du Duathlon de Manosque, chaque duathlète reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation sportive FFTRI et du présent règlement et s'engage à les respecter dans leur totalité.

Les inscriptions se font uniquement sur le site Sport N Connect <https://www.sportsnconnect.com/>

Aucune inscription sur place

La date limite d'inscription est fixée au plus tard au jeudi 15 octobre 2026 minuit.

Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète. Aucun remboursement ne sera possible, pour quelque motif que ce soit. En cas de désistement les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course organisé à proximité du parc à vélo sur le stade Jean Salobert (parc des sports de la Rochette à Manosque).

L'utilisation de la ceinture porte-dossard est obligatoire (fourniture d'un seul dossard).

Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur, il sera porté à la cheville gauche. La non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 15€ par la société de chronométrage.

AIRE DE TRANSITION

Pour l'accès et le comportement du concurrent dans l'aire de transition, se reporter au § 6.4 p29 de la Réglementation Sportive FFTRI 2026.



Les vélos seront positionnés **roue arrière dans le rack** correspondant au numéro de dossard tout au long de l'épreuve

Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition. Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'il supporte à des sanctions.

Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis et le matériel validé ne peut plus être modifié avant le départ de l'épreuve sans l'autorisation d'un arbitre.

ATTENTION : pour le duathlon S , l'aire de transition ne sera plus sous surveillance après 12h15 pour les courses Jeunes, l'aire de transition ne sera plus sous surveillance après 16h30

Pour les courses Jeunes

L'entrée du matériel dans l'aire de transition est commune aux trois courses.

La sortie du matériel de l'aire de transition se fera pour les trois courses après le départ en Course à Pied du dernier concurrent de la dernière course.

CYCLISME

Pour la partie cyclisme suivre les règles édictées au § 6.6 p32 de la Réglementation Sportive FFTRI 2026

Sur le format S, le circuit vélo n'est pas fermé à la circulation. Le duathlète doit respecter le code de la route,

Il n'y a pas de ravitaillement sur la partie cyclisme, la possession d'un bidon personnel est obligatoire.

L'aspiration-abri est interdite, le duathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (épreuve sans drafting).

Pour les courses Jeunes

Le parcours vélo s'effectue dans le périmètre du parc des sports de la Rochette, sans dénivelé particulier.

Les prolongateurs vélo ou ajouts aux guidons sont interdits.

L'utilisation d'un VTT est obligatoire.

Ravitaillement unique à l'arrivée.

COURSE À PIED

Pour les parties course à pied suivre les règles édictées au § 6.7 p37 de la Réglementation Sportive FFTRI 2026.

Pour l'épreuve S, le parcours sans dénivelé comprend :

2 boucles pour la course à pied n°1,

1 boucle lors de la course à pied n°2,

Aucun ravitaillement n'est prévu sur cette partie.

Pour les courses Jeunes, aucun dénivelé, le ravitaillement se trouvera uniquement à l'arrivée de la course.

REGLES PARTICIPATION EPREUVE S EN RELAIS



L'épreuve S du Duathlon de Manosque est ouverte aux équipes « relais ».

Le relais type B (chaque concurrent réalise une discipline) est composé de 2 personnes. L'équipe peut être féminine, masculine ou mixte.

Tous les membres d'un même relais doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition.

Le passage de relais est réalisé à l'emplacement dans l'aire de transition, par la transmission de la puce au concurrent prenant le relais.

ANNULATION

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

En cas d'empêchement pour cas de force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation pour cause de crise sanitaire, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée.

Pour toute annulation à la demande du concurrent (pour raison médicale uniquement) et après réception du certificat médical, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- 50 % du coût de l'inscription remboursé sur le S (frais réglés au chronométreur non remboursés)
- Au-delà du 10 octobre 2026, aucun remboursement ne pourra être effectué.

RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Utilisation du droit à l'image : par sa participation au Duathlon de Manosque, chaque concurrent autorise expressément l'association Triathlon Manosque à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Un photographe sera présent toute la journée. Les photos seront par la suite accessibles gratuitement sur notre site internet : www.triathlon-manosque.com

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.



ARBITRAGE

Liste des sanctions § 4.4 p23 et Annexe 3 p57 à 60 de la Réglementation Sportive FFTRI 2026

Les arbitres de courses sont habilités à punir une irrégularité à la réglementation sportive FFTRI

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard et jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné, disqualifié ou mis hors course.

Les décisions des arbitres sont sans appel, aucune protestation ne sera recevable.

PROTOCOLES & RÉCOMPENSES

Les récompenses sont non cumulables.

La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.

Epreuve Format S :

Individuel

- 3 premières Femmes au scratch
- 3 premiers Hommes au scratch
- 1 première Femme de chaque catégorie (Cadet, Junior, Senior, Master)
- 1 premier Homme de chaque catégorie (Cadet, Junior, Senior, Master)

Relais

- 1^{er} relais Femme
- 1^{er} relais Homme
- 1^{er} relais Mixte

Epreuves Jeunes :

Jeune 1 : 3 premiers garçons + 3 premières filles

Jeune 2 : 3 premiers garçons + 3 premières filles

Jeune XXS : 3 premiers garçons + 3 premières filles

PROGRAMME



Course S : (4.5 km de course à pied, 24.25 km vélo (D+420m), 2.2 km course à pied)

Retrait des dossards	8h10- 8h55
Ouverture du parc à vélo	8h25
Fermeture du parc à vélo	9h10
Briefing de course	9h20
Départ du duathlon	9h30
Réouverture du parc à vélo	Du Départ en course à pied du dernier concurrent à 12h15
Remise des prix	11h30

Courses jeunes :

Retrait des dossards	12h45-13h30
Ouverture du parc à vélo pour TOUTES les catégories	13h00
Fermeture du parc à vélo	13h45
Départ de l'épreuve Jeunes 1	14h
Départ de l'épreuve Jeunes 2	14h30
Départ de l'épreuve XXS Jeunes	15h15
Réouverture du parc à vélo	Du Départ en course à pied du dernier concurrent de la course XXS jeunes à 16h30
Remise des prix	16h15